

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 481 781 Dinars et un résultat net de la période de 43 658 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 28 Janvier 2015

Le Commissaire aux Comptes

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 091 227,617	1 077 321,424
	a- Actions et droits rattachés		446 666,624	410 028,048
	b- Obligations et valeurs assimilées		644 560,993	667 293,376
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	390 452,708	297 207,050
	a- Placements monétaires		147 273,798	147 582,024
	b- Disponibilités		243 178,910	149 625,026
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	100,274	120,986
	TOTAL ACTIF		1 481 780,599	1 374 649,460
	<u>PASSIF</u>		<u>21 673,378</u>	<u>17 123,874</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	3 270,446	3 786,571
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	18 402,932	13 337,303
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 460 107,221</u>	<u>1 357 525,586</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	1 450 081,072	1 340 997,638
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>10 026,149</u>	<u>16 527,948</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,903	1,819
	b- Sommes distribuables de l'exercice		10 018,246	16 526,129
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 481 780,599	1 374 649,460

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	8 198,308	47 750,194	8 393,047	46 530,014
Dividendes		0,000	16 140,590	0,000	15 862,500
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 198,308	31 609,604	8 393,047	30 667,514
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	1 417,334	5 593,357	1 250,124	5 255,986
Total des revenus des placements		9 615,642	53 343,551	9 643,171	51 786,000
CH 1 Charges de gestion des placements	3.9	-3 275,446	-12 787,436	-3 107,065	-13 096,512
Revenu net des placements		6 340,196	40 556,115	6 536,106	38 689,488
CH 2 Autres charges	3.10	-7 580,880	-30 434,173	-5 241,475	-21 279,750
Résultat d'exploitation		-1 240,684	10 121,942	1 294,631	17 409,738
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	-103,696	0,000	-883,609
Sommes distribuables de la période		-1 240,684	10 018,246	1 294,631	16 526,129
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0,000	103,696	0,000	883,609
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-7 733,259	-29 572,145	4 048,737	-37 973,727
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		53 653,948	72 625,201	-15 067,278	22 972,487
Frais de négociation		-1 022,421	-1 794,975	-982,281	-2 472,194
Résultat net de la période		43 657,584	51 380,023	-10 706,191	-63,696

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>43 657,584</u>	<u>51 380,023</u>	<u>-10 706,191</u>	<u>-63,696</u>
a- Résultat d'exploitation	-1 240,684	10 121,942	1 294,631	17 409,738
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-7 733,259	-29 572,145	4 048,737	-37 973,727
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	53 653,948	72 625,201	-15 067,278	22 972,487
d- Frais de négociation	-1 022,421	-1 794,975	-982,281	-2 472,194
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-17 360,218</u>	<u>0,000</u>	<u>-13 959,976</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>0,000</u>	<u>68 561,830</u>	<u>0,000</u>	<u>-120 323,193</u>
a- Souscriptions	0,000	69 969,614	0,000	0,000
- Capital	0,000	70 100,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-878,892	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	748,506	0,000	0,000
b- Rachats	0,000	1 407,784	0,000	120 323,193
- Capital	0,000	1 400,000	0,000	119 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-4,245	0,000	-557,186
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	12,029	0,000	1 280,379
VARIATION DE L'ACTIF NET	43 657,584	102 581,635	-10 706,191	-134 346,865
Actif net				
a- En début de période	1 416 449,637	1 357 525,586	1 368 231,777	1 491 872,451
b- En fin de période	1 460 107,221	1 460 107,221	1 357 525,586	1 357 525,586
Nombre d'actions				
a- En début de période	14 477	13 790	13 790	14 986
b- En fin de période	14 477	14 477	13 790	13 790
VALEUR LIQUIDATIVE	100,857	100,857	98,442	98,442
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	12,23%	3,67%	-3,11%	-0,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>442 036,477</u>	<u>446 666,624</u>	<u>30,14%</u>
ARTES	4 000	24 768,720	32 004,000	2,16%
BIAT	758	40 387,001	59 696,290	4,03%
CARTHAGE CEMENT	47 500	144 825,000	115 282,500	7,78%
LANDOR	2 000	11 460,000	10 760,000	0,73%
MONOPRIX	3 200	53 852,510	70 188,800	4,74%
SOTIPAPIER	7 000	38 178,100	34 552,000	2,33%
SOTRAPIL	4 000	34 647,240	35 416,000	2,39%
SOTUVER	5 500	32 774,650	28 930,000	1,95%
TAWASOL	14 588	16 046,800	10 868,060	0,73%
TPR	4 393	15 666,456	18 968,974	1,28%
TUNIS RE	3 000	29 430,000	30 000,000	2,02%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>466 199,326</u>	<u>475 947,349</u>	<u>32,12%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	40 000,000	41 052,602	2,77%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 100	88 000,000	88 513,052	5,97%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	50 000,000	50 049,315	3,38%
BHSUB07	200	35,326	35,326	0,00%
BNASUB09	1 700	113 305,000	116 912,383	7,89%
BTK09 CAT(A)	1 000	42 859,000	44 401,043	3,00%
CIL2013/1-A 7%	400	32 000,000	32 132,559	2,17%
SIHM 2008	1 000	20 000,000	20 311,408	1,37%
UBCI 2013	742	74 200,000	76 555,535	5,17%
UBCI 2013	58	5 800,000	5 984,126	0,40%
<u>BTA</u>		<u>165 820,000</u>	<u>168 613,644</u>	<u>11,38%</u>
BTA022015	20	20 000,000	21 006,466	1,42%
BTA082022	50	47 700,000	48 577,589	3,28%
BTA102015	100	98 120,000	99 029,589	6,68%
TOTAL		1 074 055,803	1 091 227,617	73,64%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>16 140,590</u>	<u>0,000</u>	<u>15 862,500</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>8 198,308</u>	<u>31 609,604</u>	<u>8 393,047</u>	<u>30 667,514</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 855,122	6 599,045	1 581,316	10 445,645
Revenus des obligations privées	6 343,186	25 010,559	6 811,731	20 221,869
TOTAL	8 198,308	47 750,194	8 393,047	46 530,014

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 390 452,708 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	147 273,798	147 582,024
Disponibilités		243 178,910	149 625,026
Total		390 452,708	297 207,050

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31-12-2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	147 273,798	9,94%
Total placement BTCT			142 831,297	147 273,798	9,94%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 417,334	5 593,357	1 250,124	5 255,986
TOTAL	1 417,334	5 593,357	1 250,124	5 255,986

3.3 - Créances d'exploitations :

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 - Autres actifs :

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
AC 4	Autres Actifs	100,274	120,986
	RS sur BTA	100,274	120,986

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	3 270,446	3 786,571
	Frais de gestionnaire	491,318	145,704
	Frais de dépositaire	361,240	706,743
	Frais des distributeurs	2 417,888	2 934,124

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	18 402,932	13 337,303
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	123,836	115,638
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	18 279,096	13 221,665

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	1 379 000
* Nombre de titres	13 790
* Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	70 100
* Nombre de titres émis	701
Rachats effectués	
* Montant en nominal	1 400
* Nombre de titres rachetés	14
Capital au 31/12/2014	
* Montant en nominal	1 447 700
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 102 581,635 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2014 est de 14 477 contre 13 790 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>1 340 997,638</u>	<u>1 340 997,638</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>70 100,000</u>	<u>70 100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-1 400,000</u>	<u>-1 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>40 383,434</u>	<u>50 409,583</u>
-Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-29 572,145	-29 572,145
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	72 625,201	72 625,201
- Frais de négociation	-1 794,975	-1 794,975
- Régularisation des sommes non distribuables	-874,647	-874,647
- Sommes distribuables		10 026,149
<u>Capital fin de période au 31/12/2014</u>	<u>1 450 081,072</u>	<u>1 460 107,221</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 10 026,149 DT contre 16 527,948 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7,903	1,819
Résultat d'exploitation	10 121,942	17 409,738
Régularisation du résultat d'exploitation	-103,696	-883,609
Total	10 026,149	16 527,948

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
	CH 1 Charges de gestion des placements	3 275,446	12 787,436	3 107,065
Rémunération du gestionnaire	491,318	1 918,121	466,062	1 964,488
Rémunération du dépositaire	363,940	1 420,830	345,235	1 455,183
Rémunération des distributeurs	2 420,188	9 448,485	2 295,768	9 676,841

3.10 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
	CH 2 Autres charges	7 580,880	30 434,173	5 241,475
Redevance CMF	363,940	1 420,830	345,235	1 455,183
Services bancaires et assimilés	0,000	380,918	0,000	399,256
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,011
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 216,940	28 632,425	4 896,240	19 425,300

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.